

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° W19-525498

ND: 31965

DOUBLA Mostafa

REM

A

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Société :

Matricule : 9483

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DOUBLA Mostafa

Date de naissance : 04/02/64

Adresse :

Tél. : 0670041428

Total des frais engagés :

86,40

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. LARAKI Nezha
Dermatologue
196, Avenue "C" Hay Mohammadi
CASABLANCA

Date de consultation :

26/02/20

Age:

DOUBLA YASSINE

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at^{el} médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

DOUBLA YASSINE

Le : 28/02/20

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
July 6/20	CG		2800	INP : 6194108815612 Dr. LARAKI Nezha Dermatologue 196, Avenue C' Hay Mohammadi CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARAKI 133, Bd Cdt Lamine Centre Hay Mohammadi Casablanca 05 22 03 18 44	14/6/12	36,40

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				<input type="text"/>
<				

Dr. Laraki Chaoui Nezha

SPECIALISTE

Dermato - Vénérologie

196, Avenue (C) - Hay Al Madrassa

Hay Mohammadi - Casablanca

Tél : 05 22 62 13 27

الدكتورة العراقي شاوي نزهة

اختصاصية

أمراض الجلد والأمراض التناسلية

196 ، شارع (س) حي المدرسة

الحي الحمدي - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 62 13 27

Double Yosone

Casablanca, le

24/6/2020



18.20.12
36.00

As cubone SP
coll

recette Dr Sj

- Ce à ceint hydrostout.

- Envirosoft. Gedexol'

Dr. LARAKI Nezha

Dermatologue

196, Avenue "C" Hay Mohammadi

CASABLANCA

N°Ordre 5080

Fermé Mercredi Après Midi
& Samedi

مغلق يوم الأربعاء بعد الزوال
و يوم السبت

Ascabiol®

Solution à usage externe

150 ml

18,20



Ascabiol®



Lotion, flacon de 150 ml



6 118 000 120049

Ascabiol®

Solution à usage externe

150 ml

18,20



Ascabiol®



Lotion, flacon de 150 ml



6 118 000 120049